

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de
Provence Côte d'Azur**

Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

EXPERTEA AUDIT
169, Chemin des Gibbes
13014 Marseille
S.A.R.L. au capital de € 2.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Provence Côte d'Azur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Caisse régionale à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes [2.1] et [14] de l'annexe, votre Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre Caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note [2.2] de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note [2.2] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre Caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes [2.6] de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

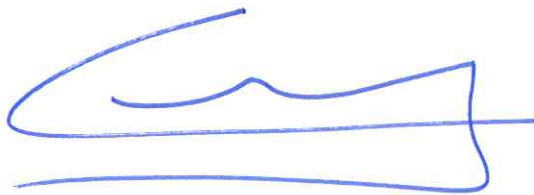
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille et Lyon, le 5 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTEA AUDIT



Patrick Estienne

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Duchêne

CAISSE RÉGIONALE DE
CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
PROVENCE CÔTE D'AZUR

Comptes individuels au 31 décembre 2011

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date
du 10 Février 2012**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

ACTIF				PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010	(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Opérations interbancaires et assimilées		306 277	163 952	Opérations interbancaires et assimilées		203 583	6 485
Caisse, banques centrales		86 646	92 509	Banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	10 041	10 174	Dettes envers les établissements de crédit	10	203 583	6 485
Créances sur les établissements de crédit	3	209 590	61 269	Opérations internes au Crédit Agricole	10	9 183 549	8 187 298
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 779 523	1 077 987	Comptes créditeurs de la clientèle	11	4 992 510	4 524 209
Opérations avec la clientèle	4	12 824 017	11 915 326	Dettes représentées par un titre	12	3 242	58 007
Opérations sur titres :		350 679	341 734	Comptes de régularisation et passifs divers		261 369	273 162
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	206 668	198 067	Autres passifs	13	57 927	102 856
Actions et autres titres à revenu variable	5	144 011	143 667	Comptes de régularisation	13	203 442	170 306
Valeurs immobilisées		753 275	811 604	Provisions et dettes subordonnées		170 984	138 832
Participations et autres titres détenus à long terme	6	612 956	675 536	Provisions	14	148 421	115 846
Parts dans les entreprises liées	6	17 889	14 804	Dettes subordonnées	19	22 563	22 986
Immobilisations incorporelles	7	17 155	16 761	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	21	46 038	37 038
Immobilisations corporelles	7	105 275	104 503	Capitaux propres hors FRBG :	20	1 486 018	1 381 527
Capital souscrit non versé				Capital souscrit		83 209	83 209
Actions propres				Primes d'émission		243 062	243 062
Comptes de régularisation et actifs divers		333 522	295 955	Réserves		1 044 186	944 256
Autres actifs	8	151 137	127 466	Provisions réglementées et subventions d'invest.		946	946
Comptes de régularisation	8	182 385	168 489	Report à nouveau			
				Résultat de l'exercice		114 615	110 054
TOTAL ACTIF		16 347 293	14 606 558	TOTAL PASSIF		16 347 293	14 606 558

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		2 296 074	1 467 214
Engagements de financement	26	1 626 537	1 205 458
Engagements de garantie	26	666 456	258 491
Engagements sur titres	26	3 081	3 265

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ENGAGEMENTS REÇUS		6 291 302	5 463 484
Engagements de financement	26	1 065 152	976 152
Engagements de garantie	26	5 223 069	4 484 067
Engagements sur titres	26	3 081	3 265

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	29	546 997	513 772
Intérêts et charges assimilées	29	-261 243	-249 824
Revenus des titres à revenu variable	30	28 589	27 208
Commissions (produits)	31	219 563	217 661
Commissions (charges)	31	-31 318	-33 969
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	613	510
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	-630	118
Autres produits d'exploitation bancaire	34	2 598	2 815
Autres charges d'exploitation bancaire-	34	-560	-1 808
Produit net bancaire		504 609	476 483
Charges générales d'exploitation	35	-248 334	-239 628
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-15 547	-15 407
Résultat brut d'exploitation		240 728	221 448
Coût du risque	36	-51 234	-37 450
Résultat d'exploitation		189 494	183 998
Résultat net sur actifs immobilisés	37	-4 919	-3 027
Résultat courant avant Impôt		184 575	180 971
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	38	-60 960	-70 917
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-9 000	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		114 615	110 054

1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, 58 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2011, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,25 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,47 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011, soit 0,28 % de son capital, contre 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital sous la forme des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'ACP.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait

l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constaté dans ses comptes sociaux une dotation de 9M€ au fonds pour risques bancaires généraux crédits.

Opération Switch Groupe Crédit Agricole

Les impacts pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont les suivants :

- à l'actif

Montant du dépôt constitué chez Crédit Agricole SA 129 731 K€

Remboursement de l'avance SAS La Boétie	77 496 K€ en principal
	7 830 K€ d'intérêts courus

Remboursement des T3CJ	31 420 K€
------------------------	-----------

- en hors-bilan

Engagements de garantie donnés opération Switch	384 768 K€
---	------------

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'azur n'a pas constaté d'évènement postérieur à l'exercice 2011.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

L'année 2011 n'a pas donné lieu à des changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné, lorsqu'ils sont significatifs.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 15 255 K€ au 31 décembre 2011 contre 16 052 K€ au 31 décembre 2010.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 2 K€.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La Caisse Régionale Mutuel Provence Côte d'Azur le détermine avec sa direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments

financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêts comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quel que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régional de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement théorique	Durée d'amortissement utilisée
Foncier	Non amortissable	Non amortissable
Gros œuvre	40 à 80 ans	25 ans
Second œuvre	20 à 40 ans	25 ans
Installations techniques	10 à 25 ans	10 ans
Agencements	5 à 15 ans	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)	5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- Soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- Soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant fin 2011 s'élève à 46 038 K€ : sont enregistrées dans le compte « fonds pour risques bancaires généraux » la provision de propre assureur et la provision pour risques de crédits non encore avérés.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'établit à 21 K€.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 mai 2010, modifié par les avenants du 9 septembre 2010. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur applique la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 5%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	4 241				4 241	2	4 243	3 633
à terme	200 041	120	718		200 879	1 612	202 491	51 150
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée					0		0	0
Prêts subordonnés				2 827	2 827	28	2 855	6 485
Total	204 282	120	718	2 827	207 947	1 642	209 589	61 268
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							209 590	61 269
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	502 551				502 551	110	502 661	92 501
Comptes et avances à terme	114 866	210 597	499 671	389 887	1 215 021	28 317	1 243 338	951 924
Titres reçus en pension livrée								0
Prêts subordonnés				33 500	33 500	24	33 524	33 562
Total	617 417	210 597	499 671	423 387	1 751 072	28 451	1 779 523	1 077 987
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 779 523	1 077 987
TOTAL							1 989 112	1 139 255

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 47 107 KE

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 68 393 KE.

Pas de créances sur les établissements de crédit éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avance à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A dans le cadre des relations financières internes.

4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	12 432	171			12 603	175	12 778
Autres concours à la clientèle	578 025	921 041	3 570 573	7 650 672	12 720 311	78 251	12 798 562
Valeurs reçues en pension livrée					0		0
Comptes ordinaires débiteurs	173 023				173 023	2 159	175 182
Dépréciations							-162 504
VALEUR NETTE AU BILAN							12 824 017

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élevaient à 10 780 K€

Les titres subordonnés en portefeuille s'élevaient à 68 393 K€

Parmi les créances sur la clientèle 1 787 359 K€ sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2011 contre 1 497 226 K€ au 31 décembre 2010.
Les concours restructurés au 31 décembre 2011 s'élevaient à 1 525 K€ contre 16 052 K€ au 31 décembre 2010.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2011				31/12/2010			
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromi s	Dépréciation s des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromi s	Dépréciation s des encours douteux compromis
Particuliers	6 955 293	98 544	23 167	19 849	6 254 404	90 769	22 185	18 875
Agriculteurs	307 728	17 193	7 417	6 737	305 423	18 078	7 469	6 785
Autres professionnels	1 865 706	76 413	25 162	24 309	1 766 015	75 793	23 573	22 541
Société financières	122 763	1 089	54	54	112 066	1 040	37	37
Entreprises	2 111 869	76 305	28 945	28 529	2 120 201	84 035	30 095	28 972
Collectivités publiques	1 564 500	310	50	50	1 462 161	1 163	59	59
Autres agents économiques	58 662	270	231	231	50 204	273	198	198
TOTAL	12 986 521	270 124	85 026	79 759	12 070 474	271 151	83 616	77 467

5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2011					31/12/2010
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				9 956	9 956	10 123
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				85	85	51
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	10 041	10 041	10 174
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		9 265		199 220	208 485	199 648
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		52		2 393	2 445	2 123
Dépréciations		-3 151		-1 110	-4 261	-3 703
VALEUR NETTE AU BILAN	0	6 166	0	200 503	206 668	198 067
Actions et autres titres à revenu variable	1 791	141 907	500		144 198	143 745
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-187			-187	-78
VALEUR NETTE AU BILAN	1 791	141 720	500	0	144 011	143 667
TOTAL	1 791	147 886	500	210 544	360 721	351 909
Valeurs estimatives		160 959	500	191 593	353 052	355 882

(1) : Dont 68 393 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2011 et 75 282 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 13 126 K € au 31/12/2011, contre 12 159 K€ au 31/12/2010.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 1 188 K€ au 31/12/2011, contre 0 € au 31/12/2010.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Administration et banques centrales (y compris Etats) (1)	0	0
Etablissements de crédit	169 363	179 884
Sociétés financières	164 194	159 274
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	17 122	2 576
Divers et non ventilés	0	0
Total en principal	350 679	341 734
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
VALEUR NETTE AU BILAN	350 679	341 734

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2011				31/12/2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	208 485	9 956	144 198	362 639	199 648	10 123	143 745	353 516
dont titres cotés	203 457	9 956		213 413	197 043	10 123		207 166
dont titres non cotés (1)	5 028		144 198	149 226	2 605		143 745	146 350
Créances rattachées	2 445	85		2 530	2 123	51		2 174
Dépréciations	-4 262		-187	-4 449	-3 704		-78	-3 782
VALEUR NETTE AU BILAN	206 668	10 041	144 011	360 720	198 067	10 174	143 667	351 908

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 113 940 K€

dont OPCVM français de capitalisation 113 940 K€

OPCVM étrangers 214 K€

dont OPCVM étrangers de capitalisation 214 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 144 011 K€. Leur valeur estimative au 31 décembre 2011 s'élève à 157 137 K€.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2011:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	106 196	119 321
OPCM obligataires		
OPCM actions	8 084	7 933
OPCM autres	30 018	29 883
TOTAL	144 298	157 137

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	405	14 934	62 767	130 379	208 485	2 445	210 930	201 771
Dépréciations							4 262	3 704
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	208 485	2 445	206 668	198 067
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				9 956	9 956	85	10 041	10 174
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	9 956	85	10 041	10 174

6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité					600 569	590 703	36 161				
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
- Autres parts dans les entreprises liées					19 197	17 889					
S.N.C. PATRIMOCAM	EUR	1 191	26	99,99%	1 191	1 191			240	54	
S.N.C. PATRIMO II	EUR	4 506	93	100,00%	4 506	4 506			2	153	
S.A.S. PCA IMMO	EUR	13 500	-2 276	100,00%	13 500	12 192			185	-219	
- Autres titres de participations > 500 K€					577 770	569 653	36 102				
S.N.C. C.A. TITRES	EUR	15 245	30 420	2,04%	1 187	1 187			114 992	5 063	
S.A.S. SACAM INTERNATIONAL	EUR	807 036	-28 484	2,77%	24 974	17 532			17 327	-122	
S.A.S. RUE LA BOETIE	EUR	2 394 380	14 379 270	2,77%	511 236	511 236	26 584		966 668	568 510	16 610
S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	33 894	2,79%	20 351	20 351	9 518		38 563	11 653	590
S.A.S. SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	4 500	2,90%	2 100	2 100			2 673	1 894	
S.A.S. SACAM FIRECA	EUR	22 510	692	3,14%	1 404	729			1	-177	
S.A.S. SACAM AVENIR	EUR	88 436	-21	3,67%	4 166	4 166			3	-19	
S.A.S. SACAM FIA-NET EUROPE	EUR	471 849	0	4,15%	1 957	1 957			-	-	
S.A. SOFIPACA	EUR	17 000	9 089	49,48%	10 395	10 395			81	1 044	
- Autres titres de participations					3 602	3 161	59				
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité					106	52	134				
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit [ensemble]											
Participations dans des établissements de crédit [ensemble]											
Autres parts dans les entreprises liées [ensemble]											
Autres titres de participations [ensemble]											
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					600 675	590 755	36 295	0			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	19 197	19 197	15 697	15 697
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-1 308	-1 308	-892	-892
VALEUR NETTE AU BILAN	17 889	17 889	14 804	14 804
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	581 478	808 373	561 988	791 692
Titres cotés				
Avances consolidables	36 295	36 294	113 897	113 895
Créances rattachées	149	149	163	163
Dépréciations	-8 613	-4 160		
Sous-total titres de participation	609 309	844 816	671 888	905 750
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 648	3 680	3 648	3 686
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 648	3 680	3 648	3 686
VALEUR NETTE AU BILAN	612 956	848 496	675 536	909 436
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	630 846	866 385	690 341	924 241

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	604 323	829 942	581 333	810 185
Titres cotés				
TOTAL	604 323	829 942	581 333	810 185

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	15 697	3 500			19 197
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations	-892	-416			-1 308
VALEUR NETTE AU BILAN	14 805	3 084	0	0	17 889
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	561 988	19 777	-289		581 476
Avances consolidables	113 897	16 813	-94 414		36 296
Créances rattachées	163	149	-163		149
Dépréciations	-4 160	-4 570	117		-8 613
Sous-total titres de participation	671 888	32 169	-94 749	0	609 308
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 648				3 648
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 648	0	0	0	3 648
VALEUR NETTE AU BILAN	675 536	32 169	-94 749	0	612 956
TOTAL	690 341	35 253	-94 749	0	630 845

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2011	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2011
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	240 865	16 274	-3 036	-19	254 084
Amortissements et dépréciations	-136 362	-15 402	2 956		-148 809
VALEUR NETTE AU BILAN	104 503	872	-80	-19	105 275
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	34 703	538	-30		35 211
Amortissements et dépréciations	-17 942	-244	130		-18 056
VALEUR NETTE AU BILAN	16 761	294	100	0	17 155
TOTAL	121 264	1 166	20	-19	122 430

8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés	3 635	4 088
Comptes de stock et emplois divers	1 057	1 127
Débiteurs divers	146 329	121 979
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	116	272
VALEUR NETTE AU BILAN	151 137	127 466
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	85 940	85 513
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 482	1 773
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	35 404	33 564
Autres produits à recevoir	47 559	42 900
Charges à répartir	125	146
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	11 870	4 593
VALEUR NETTE AU BILAN	182 385	168 489
TOTAL	333 522	295 955

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	155 149	43 927	-34 436	-2 136		162 504
Sur opérations sur titres	3 782	696	-29			4 449
Sur valeurs immobilisées	5 152	4 986	-217			9 921
Sur autres actifs	2 678	977	-280			3 375
TOTAL	166 761	50 586	-34 962	-2 136	0	180 249

10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2011						31/12/2010	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	5				5		5	0
· à terme	200 000	2 827			202 827	751	203 578	6 485
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	200 005	2 827	0	0	202 832	751	203 583	6 485
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	16 932				16 932		16 932	12 256
Comptes et avances à terme	1 747 409	2 694 313	3 347 371	1 316 356	9 105 449	61168	9 166 617	8 175 043
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 764 341	2 694 313	3 347 371	1 316 356	9 122 381	61 168	9 183 549	8 187 298
TOTAL	1 964 346	2 697 140	3 347 371	1 316 356	9 325 213	61 919	9 387 132	8 193 784

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires crédeurs	3 476 994				3 476 994	113	3 477 107	3 575 132
Comptes d'épargne à régime spécial :	33 353	0	0	0	33 353		33 353	34 478
· à vue	33 353				33 353		33 353	34 478
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	182 038	223 398	1 061 784	853	1 468 073	13 977	1 482 050	914 600
· à vue	43 891				43 891		43 891	41 511
· à terme	138 147	223 398	1 061 784	853	1 424 182	13 977	1 438 159	873 088
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	3 692 385	223 398	1 061 784	853	4 978 420	14 090	4 992 510	4 524 209

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Particuliers	2 904 763	2 685 136
Agriculteurs	155 419	156 167
Autres professionnels	514 183	459 237
Sociétés financières	20 803	47 130
Entreprises	1 247 803	1 174 498
Collectivités publiques	6 682	1 199
Autres agents économiques	142 857	843
Total en principal	4 992 510	4 524 210
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	4 992 510	4 524 210

12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2011					31/12/2010		
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	239				239	13	252	252
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables (1)	1 713	1 275			2 988	1	2 989	57 754
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 952	1 275	0	0	3 227	14	3 242	58 007

(1) dont 0 milliers d'euros émis à l'étranger

13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	152	647
Créditeurs divers	54 171	98 551
Versements restant à effectuer sur titres	3 604	3 658
VALEUR AU BILAN	57 927	102 856
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	10 773	12 281
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	118 938	93 111
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	19 902	15 144
Autres charges à payer	52 991	48 524
Autres comptes de régularisation	837	1 244
VALEUR AU BILAN	203 442	170 306
TOTAL	261 369	273 162

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	2 999			-1 808		1 191
Provisions pour autres engagements sociaux	1 334	112	-149	-102		1 196
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	1 246	639		-115		1 770
Provisions pour litiges fiscaux (1)	9		-9			0
Provisions pour autres litiges	17 443	5 817	-53	-2 351		20 855
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (2)	61 675	29 953		-1 440	0	90 188
Provisions pour restructurations (3)						0
Provisions pour impôts (4)	1 012	16	-339			690
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (5)	3 354		-6	-11		3 337
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	9 352	1 411				10 763
Autres provisions	17 421	3 092	-455	-1 626		18 432
VALEUR AU BILAN	115 846	41 040	-1 011	-7 454	0	148 421

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(4) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Voir note 16 ci-après

15 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume total d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation depuis l'origine jusqu'au 31/12/2011 est de 234 737,08 heures.

Le dépassement du nombre d'heures de D.I.F. au 31/12/2011 s'élève à 16 044,78 heures.

16 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	72 477	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 102 431	1 108 788
Ancienneté de plus de 10 ans	410 460	443 477
Total plans d'épargne-logement	1 585 368	1 552 265
Total comptes épargne-logement	207 710	206 193
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 793 078	1 758 458

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement	11 243	14 714
Comptes épargne-logement	27 211	30 879
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	38 454	45 593

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	-2 223	-802
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-6 577	-7 312
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total plans d'épargne-logement	-8 800	-8 114
Total comptes épargne-logement	-1 962	-1 238
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	-10 762	-9 352

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
	1			
Plans d'épargne-logement :	-8 114	-686		-8 800
Comptes épargne-logement :	-1 238	-724		-1 962
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	-9 352	-1 410	0	-10 762

17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/N-1	26 137	23 380
	Coûts des services rendus sur la période	1 625	1 697
	Coût financier	1 053	1 223
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	288	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-1 467	-2 209
	(Gains) / pertes actuariels *	-1512	2 046
	DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	26 124	26 137

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 625	1 697
	Coût financier	1 053	1 223
	Rendement attendu des actifs	-911	-876
	Amortissement du coût des services passés	28	32
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
	CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	1 795	2 076

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	22 824	22 843
	Rendement attendu des actifs	911	876
	Gains / (pertes) actuariels	471	-252
	Cotisations payées par l'employeur	1 620	1 566
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre	288	
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations payées par le fonds	-1 467	-2 209
	JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	24 647	22 824

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de PREDICA et ADICAM en couverture de ses engagements et les actifs des régimes sont constitués de police d'assurances éligibles.

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2011	31/12/2010
Variation de la provision	(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	-2 999	-191
	Cotisations payées par l'employeur	1 620	1 566
	Variation de périmètre		
	Paiements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	188	-4 374
	(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-1 191	-2 999

Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.5 % à 4.5% selon le type de contrat.

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisés se situe entre 3.65 % et 5.44 % selon le type de contrat.

18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Fonds pour risques bancaires généraux	46 038	37 038
Valeur au bilan	46 038	37 038

19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2011							31/12/2010
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	15 000	15 000	72	15 072	15 072
Euro				15 000	15 000	72	15 072	15 072
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
...					0			
Autres					0			
C/C bloqués des Caisses Locales				7 243	7 243	248	7 491	7 914
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	0	22 243	22 243	320	22 563	22 986

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 807 K€ au 31 décembre 2011, 831 K€ au 31 décembre 2010.

20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart de conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2009	83 209	588 569		504 303		946	104 126	1 281 153
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009								0
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		70 835		23 611				94 446
Affectation du résultat social 2009							-104 126	-104 126
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2010							110 054	110 054
Autres variations								0
Solde au 31 Décembre 2010	83 209	659 404	0	527 914	0	946	110 054	1 381 527
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010								0
Variation de capital								0
Variation des primes et réserves		74 947		24 983				99 930
Affectation du résultat social 2010							-110 054	-110 054
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2011							114 615	114 615
Autres variations								0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	83 209	734 351	0	552 897	0	946	114 615	1 486 018

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0			0	0%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
Parts sociales	4 160 470			4 160 470	75%	
Dont 58 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
TOTAL	5 547 286	0	0	5 547 286	100%	0%

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 K€

21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	1 486 018	1 381 527
Fonds pour risques bancaires généraux	46 038	37 038
Dettes subordonnées et titres participatifs	22 563	22 986
Dépôts de garantie à caractère mutuel		0
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 554 619	1 441 551

22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2011	Solde au 31/12/2010
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	34 844	28 040
Sur les établissements de crédit et institutions financières	34 844	28 040
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	40	217
Sur les établissements de crédits et institutions financières	40	217
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		31/12/2010	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	23 751	23 740	17 803	17 793
Devises	12 233	12 233	8 881	8 881
Euros	11 518	11 507	8 922	8 912
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	23 751	23 740	17 803	17 793

24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2011			31/12/2010
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	5 363 500	1 192	5 364 692	5 113 210
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	5 363 500	1 192	5 364 692	5 113 210
Swaps de taux d'intérêt	5 363 500	1 192	5 364 692	5 113 210
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	408 571	0	408 571	449 198
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	408 571	0	408 571	449 198
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	408 571		408 571	449 048
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	150
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	5 772 071	1 192	5 773 263	5 562 408

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2011			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 451 000	2 480 192	1 433 500	1 451 000	2 480 192	1 433 500			
Caps, Floors, Collars	0	185 000	223 571		185 000	223 571			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 451 000	2 665 192	1 657 071	1 451 000	2 665 192	1 657 071	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	47 491	0	0	47 491					
Sous total	47 491	0	0	47 491	0	0	0	0	0
TOTAL	1 498 491	2 665 192	1 657 071	1 498 491	2 665 192	1 657 071	0	0	0

en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	150	0	0	150					
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	1 586 000	2 314 710	1 212 500	1 586 000	2 314 710	1 212 500			
Caps, Floors, Collars	0	0	449 048			449 048			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	1 586 150	2 314 710	1 661 548	1 586 150	2 314 710	1 661 548	0	0	0
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	0	0	0	35 596					
Sous total	0	0	0	35 596	0	0	0	0	0
TOTAL	1 586 150	2 314 710	1 661 548	1 621 746	2 314 710	1 661 548	0	0	0

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

/(en milliers d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				150
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	3 010	5 364 692	60 243	5 113 210
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	601	408 571	2 620	449 048
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	3 611	5 773 263	62 863	5 562 408
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		47 491		35 596
Sous total	0	47 491	0	35 596
TOTAL	3 611	5 820 754	62 863	5 598 004

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)		38 500	5 733 571	1 192

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2011		31/12/2010			
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	3 611	38 212	41 823	62 863	875	63 738
Risques sur les autres contreparties			0			0
Total avant effet des accords de compensation	3 611	38 212	41 823	62 863	875	63 738
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	3 611	38 212	41 823	62 863		62 863
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	3 611	38 212	41 823	62 863	0	62 863
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	3 611	38 212	41 823	62 863	875	63 738

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	2 296 074	1 467 214
Engagements de financement	1 626 537	1 205 458
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	404 900	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 221 637	1 205 458
Ouverture de crédits confirmés	0	0
- Ouverture de crédits documentaires		
- Autres ouvertures de crédits confirmés		
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	666 456	258 491
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	450 910	57 042
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	450 910	57 042
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	215 546	201 449
Cautions immobilières		
Garanties financières	215 546	201 449
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
. Engagement donnés sur Titres	3 081	3 265
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 065 152	976 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
. Engagements reçus de la clientèle	1 065 000	976 000
Engagements de garantie	5 223 069	4 484 067
. Engagements reçus d'établissements de crédit	618 008	603 310
. Engagements reçus de la clientèle	4 605 061	3 880 757
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	495 289	430 912
Autres garanties reçues	4 109 772	3 449 845
. Autres engagement reçus sur titres	3 081	3 265

27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à la BDF, SFEF, Covered Bonds, CRH s'élèvent à un montant global de 3 939 608 K€

28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur par lettre de garantie à Crédit Agricole S.A s'élève à 1 992 394 K€

29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 673	5 033
Sur opérations internes au Crédit Agricole	50 636	51 427
Sur opérations avec la clientèle	473 215	448 148
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 769	9 140
Produit net sur opérations de macro-couverture	7 680	0
Sur dettes représentées par un titre	24	24
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Intérêts et produits assimilés	546 997	513 772
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 692	-656
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-222 965	-189 974
Sur opérations avec la clientèle	-35 113	-41 189
Charge nette sur opérations de macro-couverture	0	-11 773
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	-6
Sur dettes représentées par un titre	-1 473	-6 226
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Intérêts et charges assimilés	-261 243	-249 824
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS (1)	285 754	263 948

(1) Le montant des dettes subordonnées au 31 décembre 2011 est de 3 227 milliers d'euros, il était de 3 273 milliers d'euros au 31 décembre 2010

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

30 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement	250	255
Livret développement durable		
Titres d'investissement	9 462	8 777
Opérations diverses sur titres	24	65
Intérêts sur créances douteuses	57	67
Revenus des titres à revenus fixes	9 793	9 164
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	28 589	27 208
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	28 589	27 208
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	38 382	36 372

31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	330	-8	322	463	-8	455
Sur opérations internes au crédit agricole	27 823	-12 485	15 338	29 995	-12 654	17 340
Sur opérations avec la clientèle	56 187	-1 820	54 368	48 869	-2 147	46 722
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	167		167	165		165
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers (1)	134 608	-16 526	118 082	135 784	-16 927	118 857
Provision pour risques sur commissions	448	-479	-31	2 385	-2 233	152
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	219 563	-31 318	188 246	217 661	-33 969	183 691

(1) dont prestations d'assurance-vie : 18 519 K€

32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur titres de transaction	22	-5
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	591	0
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	0	515
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	613	510

33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-639	-34
Reprises de dépréciations	29	174
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-609	140
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	-20	-22
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-20	-22
Solde des opérations sur titres de placement	-630	118
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	-630	118

34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Produits divers	2 581	2 607
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		16
Reprises provisions	17	192
Autres produits d'exploitation bancaire	2 598	2 815
Charges diverses	-372	-1 440
Quote part des opérations faites en commun	-187	-253
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		-115
Autres charges d'exploitation bancaire	-560	-1 808
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 039	1 007

35 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	86 174	86 723
Charges sociales :	44 202	42 051
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	10 549	10 249
Intéressement et participation	17 192	16 508
Impôts et taxes sur rémunérations	12 836	11 668
Total des charges de personnel	160 403	156 949
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 163	-2 586
Frais de personnel nets	155 240	154 363
Frais administratifs		
Impôts et taxes	11 931	8 453
Services extérieurs et autres frais administratifs	84 891	79 860
Total des charges administratives	96 822	88 313
Refacturation et transferts de charges administratives	-3 729	-3 049
Frais administratifs nets	93 093	85 264
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	248 334	239 628

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	513	467
Non cadres	1 719	1 782
TOTAL	2 232	2 249

36 COÛT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions et dépréciations	-73 387	-63 064
Dépréciations de créances douteuses	-36 331	-46 503
Autres provisions et dépréciations	-37 056	-16 561
Reprises de provisions et dépréciations	32 638	47 856
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	26 846	38 422
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	5 792	9 435
Variation des provisions et dépréciations	-40 749	-15 208
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-2 678	-4 396
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-8 084	-17 814
Décote sur prêts restructurés	-180	-600
Récupérations sur créances amorties	457	583
Autres pertes		-16
COÛT DU RISQUE	-51 234	-37 450

(1) Dont 5 571 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 2 446 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 67 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 163 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 5 571 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-4 986	-2 643
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 986	-2 643
Reprises de dépréciations	117	305
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	117	305
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-4 869	-2 338
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 869	-2 338
Plus-values de cessions réalisées	0	0
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Moins-values de cessions réalisées	-13	-125
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13	-125
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	-13	-125
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13	-125
Solde en perte ou en bénéfice	-4 882	-2 463
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	40	79
Moins-values de cessions	-77	-643
Solde en perte ou en bénéfice	-37	-564
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-4 919	-3 027

38 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dotations nettes aux provisions		
Impôts sur les bénéfices	61 029	71 256
Utilisations de provisions pour impôts	-339	-339
TOTAL	60 690	70 917

39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

(en milliers d'euros)	Ernst & Young	%	Expertea	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	104	70%	53	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	104	70%	53	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	44	30%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	44	30%	0	0%
TOTAL	148	100%	53	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

40 PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

BENEFICE	114 615 394,58
INTERETS AUX PARTS	1 872 211,50
REMUNERATIONS DES CCA	8 584 391,04
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	78 119 094,03
AUTRES RESERVES	26 039 698,01

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITE

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, les Négadis, avenue Paul Arène 83000 Draguignan.